



Communiqué de presse – le 15 juin - 2023

Concours Arbre belge de l'Année 2023

Prolongation pour le dépôt des candidatures

Une organisation de la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats

Avec le soutien du Fonds Baillet Latour

<https://arbrebelge.be/>

Pour permettre à toutes et tous de mettre à mieux en valeur leur arbre de prédilection au travers de son histoire, de sa relation avec la société, de sa beauté, ... les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 août 2023.

Avec le Concours de l'« Arbre belge de l'Année 2023 », la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats est à la recherche d'arbres appréciés non seulement pour leur beauté, leur taille ou leur âge, mais surtout d'arbres qui ont une histoire particulière à raconter, une relation singulière avec l'homme, et une place importante dans la société et la vie locale. En 2022, ce sont les arbres Flamands qui étaient en lice, cette année, le concours met à l'honneur des arbres de Wallonie et de la Région bruxelloise.

Ce concours est une initiative de la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats, avec le soutien financier du Fonds Baillet Latour, et en partenariat avec European Landowners Organisation.

Le déroulement du concours

Etape 1 : Nominez votre arbre préféré !

Surfez sur le site internet www.arbredelannee.be pour télécharger le règlement et déposer la candidature de votre arbre préféré pour qu'il soit élu « Arbre belge de l'Année ». L'histoire de l'arbre et de belles photos sont essentielles puisqu'elles serviront de base à l'évaluation du jury d'experts. Vous pourrez également ajouter une vidéo. Tout arbre accessible au public peut donc participer au concours. Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 31 août 2023 à minuit.

Etape 2 : La sélection par le jury

Le jury, constitué par la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats, procédera à une présélection d'un arbre par province et un arbre pour la Région bruxelloise, soit 6 arbres au total. **Les 6 arbres-lauréats seront divulgués au grand public le 15 septembre.**

Etape 3 : Votez !

Les arbres-lauréats seront soumis au **vote du public via le site internet www.arbrebelge.be entre le 27 septembre et le 27 octobre 2023 à minuit.**

Etape 4 : Et le gagnant est...

A la fin du mois d'octobre, l'arbre qui aura recueilli le plus de votes sera élu **Arbre belge de l'Année 2023** ! Cet arbre aura l'honneur d'être inscrit à la finale du concours de l'Arbre européen de l'Année 2024, en tant que représentant de la Belgique.

Le gagnant



Grâce au Fonds Baillet Latour, la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats décernera un prix d'une valeur de 2.500 € à l'arbre gagnant. Cette récompense permettra, par exemple, des soins par un arboriste, de mettre en valeur les abords de l'arbre ou encore d'effectuer sa promotion auprès de la population (édition d'une brochure, animation dans les écoles de la commune...). Une cérémonie de remise de prix sera organisée en collaboration avec le lauréat du concours belge.

Ce concours a pour but d'attirer l'attention et de mettre en valeur des arbres anciens en tant qu'éléments importants de notre patrimoine belge naturel et culturel. Les gagnants précédents sont l'arbre à clou à Fourons (2014), le Gros Chêne de Liernu (2015) et le Tilleul de Massemen (2016), Le Tilleul de Bioul (2017), Le hêtre de Notre Dame à Lummen (2018), L'arbre de la liberté de Warêt-la-Chaussée (2019), le Châtaignier à quatre tiges de Ypres (2020), le Séquoia géant du Collège Notre Dame du Bonlieu à Virton (2021), Le Bruine Kriekpeer de Klerken (2022).

L'Arbre européen de l'Année

L'Arbre de l'Année est un concours créé en 2011 en République tchèque par l'association Nadace Partnerství (Environmental Partnership Association). Au niveau européen, le concours est organisé par l'Environmental Partnership Association en collaboration avec ELO (European Landowners Organisation).

Dates à noter

-  Jusqu'au 31 août Déposez la candidature de votre arbre préféré !
-  1 au 8 septembre Evaluation du jury d'experts et présélection de 6 lauréats
-  15 septembre Annonce des 6 lauréats
-  27 septembre – 27 octobre Votez !
-  fin octobre Annonce de l'Arbre belge de l'Année 2023

Info presse

Site web: www.arbrebelge.be

Facebook : www.facebook.com/Arbrebelgedelannee



Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats

Olivier Noiret

GSM: +32 (0) 498 10 17 00

Email: olivier_noiret@hotmail.com

<http://www.conservation-des-habitats.be/>

Partenaire financier



Partenaire

